



DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usage conditionnel pour la réduction d'un logement dans le bâtiment situé aux 7571-573, avenue Casgrain.

La demande vise l'autorisation de l'usage conditionnel visant la réduction d'un logement dans une zone où un usage de la famille « habitation » est autorisé, et ce, dans le but de transformer un duplex en maison unifamiliale.

En vertu de l'article 27 du *Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001)*, des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, celles-ci pouvant porter notamment sur la superficie de l'usage projeté ou la validité de la résolution.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 3 février 2026, à 18 h 30, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.**

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 16 janvier 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers